

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 22

Procurations : 6

VOTES : 28

Pour : 27

Contre : 1

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 JANVIER 2026

N° 2026/1/24

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt et un janvier deux mil vingt-six.

Présents

ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BETTI Alain, BERTOCHIO Cédric, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Absents excusés

BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BOREL Christian, CARRET Bruno, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et VANDENABEELE Magali.

Procurations

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël ;
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc ;
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme SAUNIER Clémence ;
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution d'une subvention pour l'évènement « Trail des contreforts du Piolit » 2026

Dans le cadre de sa politique de valorisation et de promotion de l'offre touristique du territoire « Serre Ponçon Vallées », la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance souhaite soutenir les initiatives contribuant au rayonnement, à l'attractivité et à l'animation du territoire, notamment à travers l'organisation d'événements sportifs structurants et récurrents.

À ce titre, l'association Action 05, domiciliée 1040 montée du Faudon, 05230 La Bâtie-Neuve, organise chaque année le Trail des Contreforts du Piolit, dont la 13^e édition se déroulera le dimanche 12 avril 2026. Cet événement, désormais bien identifié dans le calendrier sportif départemental, est reconnu comme la première course nature hors neige de la saison dans le département des Hautes-Alpes, constituant un rendez-vous incontournable de rentrée pour les coureurs du territoire et d'ailleurs.

Organisé sur la commune de La Bâtie-Neuve, située à égale distance entre Gap et Chorges, à l'entrée sud du Champsaur, le trail met en valeur un environnement naturel emblématique dominé par le Piolit, sommet remarquable surplombant le col de Moissière. Les parcours proposés permettent de découvrir des sentiers naturels et confidentiels, empruntés habituellement par les coureurs locaux, et contribuent à la valorisation des paysages et des espaces naturels du territoire.

L'édition 2025 a rassemblé 350 participants et la manifestation connaît une fréquentation en constante progression. Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'événement, deux nouveaux parcours seront proposés lors de l'édition 2026.

Afin de renforcer la communication et la visibilité de cette manifestation, l'association souhaite développer des outils de promotion, notamment par la réalisation de contenus photographiques et d'une vidéo promotionnelle, permettant de valoriser à la fois l'événement sportif et les vallées de Serre Ponçon.

Le soutien à cet événement s'inscrit également dans une démarche de développement touristique hors saison estivale, susceptible de générer des retombées économiques indirectes pour les hébergeurs touristiques et les commerces locaux.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € TTC à l'association Action 05 pour l'organisation et la promotion du Trail des Contreforts du Piolit 2026 – 13^e édition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à vingt-sept voix pour et une voix contre :

- Approuve l'attribution d'une participation financière de 1 000 euros TTC à l'association Action 05 pour l'organisation et la promotion du Trail des Contreforts du Piolit 2026 – 13^e édition.
- Autorise le président à signer les documents et à entreprendre les démarches nécessaires pour le versement de cette participation financière.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Monsieur Joël BONNAFFOUX

La secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 29 janvier 2026

Et de la publication, le 30 janvier 2026

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).